PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Plusieurs assemblées générales, et une réunion avec le Président de la Fédération de pêche du Bas-Rhin, systématiquement en présence du Maire et d'un Adjoint ont été nécessaires pour permettre à l'association de pêche de poursuivre ses activités. En effet, 7 membres titulaires d'une carte de pêche depuis 2 ans sont requis pour conserver l'agrément préfectoral de l'association, et ceci n'était plus le cas. Cet agrément et la carte de pêche permettent de s'assurer de l'adhésion aux valeurs de la pêche véhiculées par la Fédération, de la mise en œuvre d'actions de protection du milieu aquatique (y compris sur les cours d'eau de la commune) et de réalisations d'intérêt général. Beaucoup d'associations bas-rhinoises ont perdu cet agrément, faute de membres ou car s'éloignant des missions d'intérêt général requises. A Ichtratzheim, ces dispositions sont également demandées par la commune pour permettre à l'association de disposer du chalet et de l'étang. Comme indiqué par le Président de la Fédération , il y a une différence forte entre une association agréée par la Préfecture pour l'intérêt général dont les membres adhèrent aux valeurs de la Fédération en payant la carte annuelle de pêche, et une amicale de pêche qui organise uniquement des pêches en étang et des fêtes.

Après une première AG infructueuse, une AG extraordinaire a permis à des pêcheurs de se présenter au Maire et à l'Adjoint, de faire part de leurs projets et de montrer une dynamique respectueuse et conforme à celle attendue par les critères de l'agrément et de la Fédération.

Une réunion en mairie et des échanges réguliers avec les nouveaux représentants permettent à l'association d'avancer sur un projet de reprise des berges avec renaturation, l'entretien des abords et trottoirs de l'étang, le rafraichissement du chalet, la découverte de la pêche par les enfants du village, le stationnement lors des pêches, la participation à l'oschterputz de la commune pour nettoyer les abords des rivières, ...

Projet de reprise des berges en pente douce avec renaturation (Maire, Technicien rivières du SDEA, nouveaux représentants de l'AAPPMA et Bureau d'Etudes spécialisé)

***Olivier BAERST** et **Matthieu ANTZ** (Président) : le binôme à la tête de la nouvelle dynamique pour véhiculer les valeurs de la pêche vers les villageois et réaliser des actions de protection du milieu aquatique communal.*
N'habitant pas le village, ils sont conscients que cela nécessite des actions concrètes pour gagner votre confiance et prouver leur engagement pour l'intérêt général communal.

Rafraichissement intérieur du chalet

*AAPPMA : Association **Agréée** pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

Fin février 2022 : entretien des cours d'eau à Ichtratzheim réalisé par le syndicat des rivières

Ichtratzheim

www.ichtratzheim.fr

Lettre d'information

Mars 2022

Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2022, nous avons à nouveau eu le plaisir de voir notre village labellisé « Village où il fait bon vivre ». La presse locale s'est aussi récemment fait le relais de cette attractivité de notre village selon une étude de l'Insee (8ème commune la plus attractive en Alsace). Au-delà des classements, cela doit surtout nous rappeler, malgré nos préoccupations du quotidien, le Bonheur et les avantages que nous avons d'habiter sur ce territoire.

Comme annoncé dans le bulletin communal, 2022 marque aussi l'arrivée du nouveau service de collecte des Biodéchets à l'instar de ce qui existe déjà sur d'autres territoires ou qui va par exemple être mis en place dans les prochaines semaines à Fegersheim. Cette lettre d'info vous détaille tout le potentiel de valorisation des déchets encore possible et qui est bien plus important que ce que nous imaginons intuitivement. Trois abris-bacs vont être disposés dans le village afin de pouvoir utiliser ce service de proximité en s'y rendant régulièrement à pied. Le jeudi 31 mars de 16h30 à 19h30, vous pourrez récupérer votre « kit biodéchets » dans la cour de l'école, afin de pouvoir utiliser ce service et renforcer ainsi nos actions de préservation de notre environnement.

En lien avec l'amélioration de la situation sanitaire, les élus ont souhaité mettre en avant dans un supplément à cette lettre les animations et moments de rencontre à venir (découverte de la forêt par l'ONF le 26/03, Oschterputz le 02/04,…). Cela va nous permettre de retrouver pleinement ces liens sociaux qui nous ont manqué ces deux dernières années.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Chaleureusement,

Votre Maire

Grégory GILGENMANN

Villes et villages où il fait bon vivre
Ichtratzheim : classements au palmarès 2022

Position parmi les communes de 0 - 500 habitants dans le département

1 / 163

VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre

Position parmi les communes de 0 - 500 habitants en France

43 / 18368

VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre

Mairie d'Ichtratzheim
27 rue du château - 67640 ICHTRATZHEIM
Tél : 03.88.64.15.54 - Fax : 03.90.29.84.23
E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr
Ouverture du secrétariat : lundi 8h à 12h / jeudi 13h30 à 20h / vendredi 8h à 12h

Commune nature
DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS : UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ EN 2022

212 kg/an/habitant dans nos poubelles du pays d'Erstein

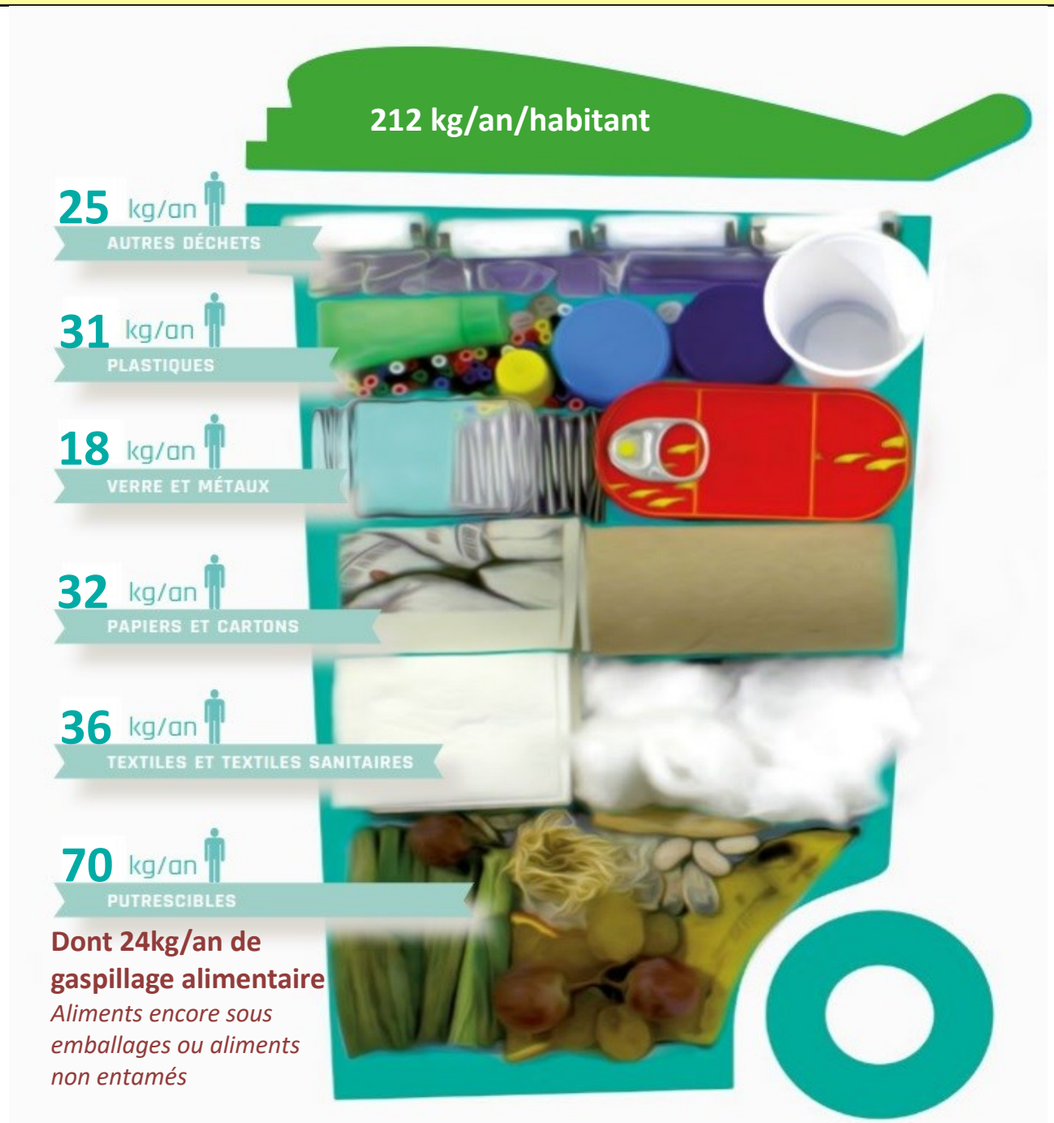

Dont 24kg/an de gaspillage alimentaire
Aliments encore sous emballages ou aliments non entamés

+ 100 kg/an/habitant de déchets déjà amenés dans les conteneurs de tri sélectif

+ 272 kg/an/habitant déjà amenés en déchèterie (dont 1/4 de déchets verts)

+ 1 kg/an/habitant de déchets dangereux (opérations ponctuelles de collecte)

585 kg/an/habitant de déchets

Hors déchets déjà compostés à domicile et papiers/cartons déposés dans la benne pour l'école lors des opérations de collecte

Rapport annuel OM 2020 du pays d'Erstein et MODECOM ADEME

Réduire de 212 à 47 kg/an/habitant c'est possible !

-80kg

Valorisation organique par compostage à domicile et collecte des biodéchets

Restes d'aliments entamés ou non et acceptés dans les nouveaux bacs de biodéchets (56kg), déchets de jardin (10kg), papiers souillés (14kg)

-47kg

Valorisation matière par tri sélectif

Ces déchets se trient mais sont encore dans le bac

Papiers (18kg), bouteilles en verre (12kg), cartonnettes d'emballage (8kg), bouteilles et flacons en plastique (4kg), emballages métal/alu (5kg)

-21kg

Extension des consignes de tri sélectif

« Tous les emballages se trient » à partir de 2023

Pot de yaourt, sachet , barquette, films plastiques,...

-17kg

Valorisation matière en déchèterie

Ces déchets se trient mais sont encore dans le bac

Textiles et chaussures (8kg), cartons ondulés (6kg), petits électroménagers (2kg), déchets dangereux (1kg)

47kg

Valorisation énergétique (incinération)

C'est ce qu'il reste dans notre poubelle !

Couches et autres articles d'hygiène (15kg), plastiques non recyclables (5kg), ...